

1.3 Investissements ou dépenses

Si vous souhaitez souscrire de **nouveaux engagements** liés à des investissements ou des dépenses, **ou augmenter le montant initial** de vos investissements ou dépenses, vous devez être dans l'un des cas suivants :

- modification de votre système d'exploitation ou situation économique exceptionnelle non prévisible initialement ;
- conversion à l'agriculture biologique : changement du statut juridique de votre exploitation ou du nombre d'UTH, affectant votre projet initial.

Expliquez les raisons motivant votre demande :

Souscription de nouveaux engagements ou augmentation du montant initial :

Investissements et/ou dépenses éligibles					Financements nationaux autres que les aides de l'Etat	
Nature de l'investissement ou de la dépense ¹	Cocher si auto-construction ¹	Valeur d'acquisition (en euros hors TVA) ²	Nouvelle valeur d'acquisition prévue (en euros hors TVA) ³	Année prévue de réalisation ⁴	Nom du (ou des) financeur(s) ou du dispositif d'aide ⁵	Montant de l'aide ⁶
	<input type="checkbox"/>					
	<input type="checkbox"/>					

¹ Complétez la colonne *Nature de l'investissement ou de la dépense*. Eventuellement, complétez la colonne *Auto-construction* (si vous réalisez un investissement par vous-même).

² Colonne *Valeur d'acquisition* : indiquer le montant inscrit dans le contrat initial.

³ Complétez la colonne *Nouvelle valeur d'acquisition prévue* en cas d'augmentation du montant initial.

⁴ Indiquez l'année du contrat concernée par la réalisation de l'investissement (2) ou de la dépense (2 ou 3). Pour les dépenses : compléter autant de lignes que d'années prévues pour leur paiement (2 années au plus).

⁵ Indiquez le nom du financeur public ou non public, autre que les aides de l'Etat (par exemple : office, conseil général, conseil régional), ou le nom du dispositif d'aide (par exemple : PAM).

⁶ Indiquez le montant d'aide prévu par financeur.

Documents à fournir pour la souscription de nouveaux investissements :

- un diagnostic de votre exploitation (si votre contrat initial ne comporte que des actions agro-environnementales) ;
- un plan de financement mis à jour et des devis, pour les investissements supérieurs à 15 000 euros ;
- pour les **investissements relevant de la mesure "a"** (si votre contrat initial n'en prévoyait pas) :
 - * photocopie des diplômes, ou justification de cinq années d'activité professionnelle, ou plan de formation ;
 - * documents nécessaires pour apprécier la viabilité économique de votre exploitation :

Vous êtes dans l'un des cas suivants	Documents à fournir
Vous disposez d'une comptabilité de gestion	Copie du bilan, du compte de résultat et des annexes du dernier exercice comptable clôturé connu
Vous ne disposez pas d'une comptabilité de gestion	Fiche de calcul "recettes / dépenses"
Vous êtes bénéficiaire des aides à l'installation	Etude prévisionnelle d'installation
Vous avez présenté une demande d'aides à l'investissement ou à l'installation agréée depuis moins de 12 mois (à compter du 7 janvier 2005)	Copie de la décision d'octroi des aides à l'investissement Ou copie de la décision d'octroi des aides à l'installation et copie de l'étude prévisionnelle d'installation
Vous disposez de revenus professionnels non agricoles	Copie du dernier avis d'imposition connu

ANNEXE I : Tableau de localisation des engagements agro-environnementaux ou de protection de l'environnement

Tableau 1 : vous souhaitez souscrire de nouvelles actions agro-environnementales, ou vous souhaitez céder une partie votre exploitation :
Actions agro-environnementales ou de protection de l'environnement portant sur des surfaces exprimées en hectares et ares :

N° îlot	Surface totale de l'îlot	Cocher si Natura 2000	N° élément engagé ¹	Nombre d'unités engagées	Nature de plafond UE (culture annuelle : CA / culture pérenne spécialisée : CP / autre utilisation, ou prairie permanente : AU)	Action	
						Code	Cocher si tournante
		<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>					<input type="checkbox"/>

Actions agro-environnementales ou de protection de l'environnement portant sur des m², une longueur ou sur une unité² :

Tableau 2 : vous souhaitez renforcer vos engagements agro-environnementaux :

Actions agro-environnementales ou de protection de l'environnement portant sur des surfaces exprimées en hectares et ares :

N° îlot	Surface totale de l'îlot	Cocher si Natura 2000	N° élément engagé	Nombre d'unités engagées	Nature de plafond UE (culture annuelle : CA / culture pérenne spécialisée : CP / autre utilisation, ou prairie permanente : AU)	Code de l'AAE actuellement souscrite	Nouvelle AAE ou AAE plus contraignante	
							Code de l'AAE	Cocher si tournante
		<input type="checkbox"/>						<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>						<input type="checkbox"/>

Actions agro-environnementales ou de protection de l'environnement portant sur des m², une longueur ou sur une unité :

¹ Reportez le n° de l'élément dessiné sur votre plan de localisation ; lorsque plusieurs éléments sont engagés sur le même îlot, remplissez autant de lignes que d'éléments engagés.

² Dans la colonne "Nombre d'unités engagées", les actions agro-environnementales portant sur une longueur (exemple : haies ; murets) sont exprimées en nombre de mètres-linéaires ; les actions agro-environnementales portant sur des unités (exemple : mares ; arbres ; ruches ; bassins de récupération des eaux) sont exprimées en nombre d'unités.

